

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Société Civile Professionnelle

BOURDENET ANTONIN

Commissaires de Justice Associés

24 RUE DU DOCTEUR POUJADE

84201 - CARPENTRAS

Tel : 04.90.63.01.47

bourdenet.antonin@orange.fr

Fax : 04.90.60.06.14.

huissier84-ba.fr



**LE LUNDI VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 14 Heures 00.**

A LA REQUETE DE :

La SA BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, au capital de 546 601 552 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 097 902, dont le siège social est sis 1, Boulevard Haussmann, à (75009) PARIS, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié ès qualité audit siège,

Ayant pour avocat la SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER, dont le siège social est sis 24, Rue Godot de Mauroy à PARIS 9^eme (75009),

Et pour avocat postulant, Maître FOUQUET Lionel, Avocat associé au sein de la SELARL PYXIS AVOCATS, Avocat au Barreau de Carpentras, dont le siège social est sis 243, Boulevard Albin Durand à CARPENTRAS (84200),

Que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

[REDACTED]

Agissant en vertu :

D'un acte notarié dûment en forme exécutoire reçu le 18/08/2008 par Maître ANDRE, Notaire associée à NARBONNE, contenant prêt par la BNP PERSONAL FINANCE d'un montant de 188 445 € à Monsieur [REDACTED]

D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 28/12/2023,

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti par le commandement valant saisie immobilière,

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier suivant :

Des lots 36 et 242 sis dans la Résidence Les Demeures du Ventoux, cadastrée section AW, numéros 15 et 38, Villa 11, Chemin de la Borda

La Rodde, Avenue du Majoral Jouve

84810 AUBIGNAN.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Me Caroline BOURDENET, Commissaire de Justice associée au sein de la Société Civile Professionnelle BOURDENET ANTONIN, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à CARPENTRAS (84200), 24, Rue du Docteur Poujade, BP 14017, soussignée,

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :

La Rodde, Villa 11

Avenue du Majoral Jouve

84810 AUBIGNAN

OU ETANT, J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Accompagnée de M. Thomas Breton, Cabinet DI2E, expert en diagnostic, dont le siège social est sis 263, Chemin de Seyssau à MONTEUX (84170),

Conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, cette personne n'est ni à mon service ni au service du créancier.

Là, étant, je rencontre Madame BEREZINTSEV Adra, Directrice de la résidence : je me présente à elle, lui expose l'objet de ma présence et lui demande si elle accepte que nous visitions le lot 36 et le lot 242 de ladite résidence appartenant à M. [REDACTED] pour procéder à sa description et aux diagnostics réglementaires.

Madame BEREZINTSEV accepte que je procède à ma mission. Elle m'indique que le lot 242 correspond à un parking, que les parkings longent les bordures de la résidence et que le lot 36 correspond à la villa B11, sise Chemin de la Borde.

Elle m'indique que cet appartement est occupé ce jour : elle prévient donc la locataire par téléphone, qui lui indique que son fils nous ouvrira et qu'elle accepte que je procède à ma mission dans la villa, ainsi qu'aux diagnostics.

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT :

Madame BEREZINTSEV Adra m'indique que les appartements de la résidence sont exploités et gérés dans le cadre d'une résidence de tourisme par la société VACANCEOLE. Elle ne détient pas le contrat mentionnant les conditions de cette exploitation commerciale et m'indique que je peux le demander par mail à la société VACANCEOLE, service propriétaire.

Elle me précise que l'ensemble du mobilier est la propriété de la société VACANCEOLE.

Concernant la résidence de tourisme, elle m'indique que :

Sise au calme, dans un écrin de verdure, la résidence se compose de 56 maisons mitoyennes. Elle est équipée d'une piscine extérieure avec pataugeoire ouverte d'avril à septembre, d'un terrain de pétanque, d'un terrain multisports et de tables de ping-pong.

INFORMATIONS SUR LA VILLE :

Aubignan est une commune française située dans le département de Vaucluse, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle comptait 5 894 habitants en 2021, a une superficie de 15,7 km², et une altitude de 56 mètres.

Elle compte une école maternelle et une école primaire. Les collèges et lycées les plus proches sont situés à Carpentras. Le village comporte un supermarché, une station essence et toutes les commodités de proximité (boulangerie, pharmacie, bars, restaurants, centres équestres, dojo....)

Ce village de Vaucluse, au nord de Carpentras, fait partie du Comtat Venaissin.

Partant de Carpentras, la route départementale 7 arrive au sud de la commune qu'elle traverse pour ensuite se diriger, par le nord, vers Beaumes-de-Venise et Vacqueyras.

L'autoroute la plus proche est l'autoroute A7 et la gare TGV la plus proche est la gare d'Avignon TGV.

Le village est construit sur une petite colline. La commune a son territoire partagé entre la plaine alluvionnaire du Comtat, au sud, en direction de Carpentras, et le piémont détritique des Dentelles de Montmirail, au nord. C'est ce dernier terroir qui est particulièrement favorable à la vigne.

On peut trouver des fontaines et des lavoirs à Aubignan, apportant de l'eau dans la partie basse du village. De plus, le ruisseau du Brégoux coule du côté est de la ville pour se diriger vers le sud-ouest.

Carte de la commune :

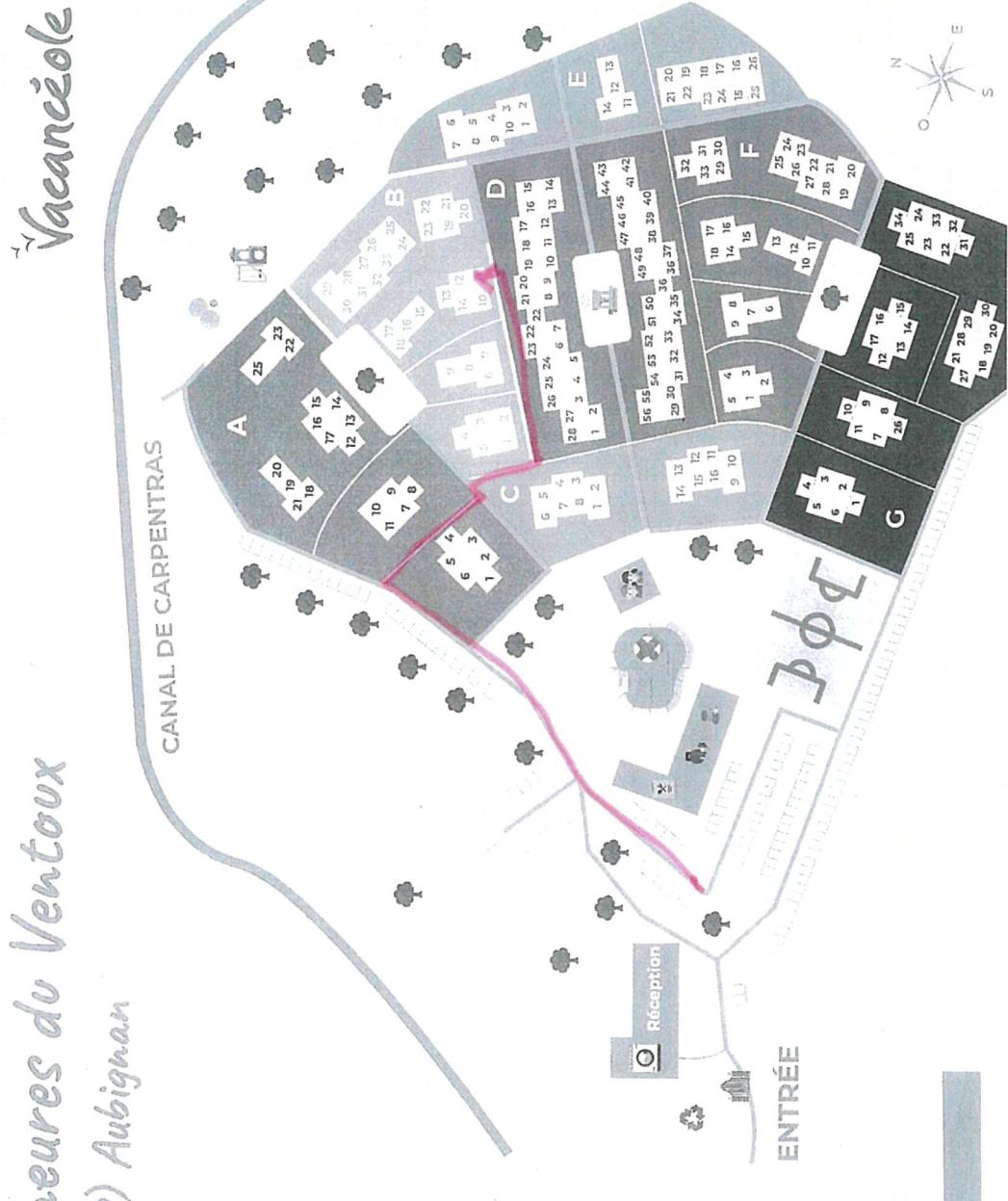


DESCRIPTION DU BIEN SAISIS :

Madame BEREZINTSEV me remet un plan de la résidence, indiquant le chemin qui conduit à la villa B11, que je reproduis ci-dessous :

Les Demeures du Ventoux

(c) Aubignan



Légende :

- Voies carrossables
 - Voies piétonnes
 - Tri sélectif
 - Laverie
 - Piscines extérieures
 - Terrain multisport
 - Aire de jeux enfants
 - Boule
 - Espace bien-être
 - Salle de fitness
 - Restaurant
 - Mini-club
- Code portail voiture : _____
Code portail piéton : _____
N° maison : _____

J'accède à la villa depuis le petit chemin qui dessert la résidence.

A l'extérieur, je constate la présence devant l'entrée de la villa, d'une terrasse en bois, équipée d'un globe d'éclairage fixé au-dessus de la porte d'accès.

Nous sommes ensuite accueillis par le fils de la locataire qui nous invite à entrer. Je constate que l'ensemble de la villa est en bon état.

À l'intérieur, je constate que je pénètre dans la pièce de vie au rez-de-chaussée d'environ 30 m², qui dessert un toilette et un placard sous l'escalier, puis que l'étage comporte deux chambres d'environ 11 m² et une salle de bains d'environ 6 m². La villa a une surface d'environ 60 m².

Je décris chacune des pièces, en débutant par le rez-de-chaussée :

- La pièce de vie :

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Cette pièce est équipée de :

- Un coin cuisine équipée.
- Un éclairage au plafond
- Un détecteur de fumée
- Une bouche VMC
- Une fenêtre un battant PVC avec volet bois
- Une porte fenêtre PVC avec volets bois
- Un radiateur électrique
- Un placard sous l'escalier muni d'une porte, et contenant le chauffe-eau.

- Un WC :

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Cette pièce est équipée d'un globe d'éclairage au plafond, d'une bouche VMC, d'un WC et d'une porte.

Puis, j'emprunte l'escalier en bois peint et j'accède à l'étage :

- Hall :

L'escalier en bois peint est en état. Sur le palier, le sol est constitué d'un revêtement plastique. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Au plafond, je note une trappe d'accès aux combles. Et, je dénombre deux globes d'éclairages.

- La chambre au-dessus de l'entrée de la villa :

Le sol est composé d'un revêtement plastique. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Cette pièce est équipée de :

Une fenêtre un battant muni d'un volet bois, d'un placard comportant deux portes coulissantes, d'un globe au plafond, d'une porte et d'un radiateur électrique.

- La chambre à droite :

Le sol est composé d'un revêtement plastique. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Cette pièce est équipée de :

Une fenêtre un battant muni d'un volet roulant manuel, d'un placard comportant une porte, d'un globe au plafond, d'une porte et d'un radiateur électrique.

- La salle de bains :

Le sol est composé d'un revêtement plastique. Les murs et le plafond sont peints en blanc, à l'exception du pourtour de la baignoire qui est faïencé.

Cette pièce est équipée de :

Une baignoire avec paroi vitrée, d'un sèche-serviette, d'un meuble vasque avec trois portes, deux tiroirs, deux spots, et un miroir, d'une porte d'accès, d'un WC.

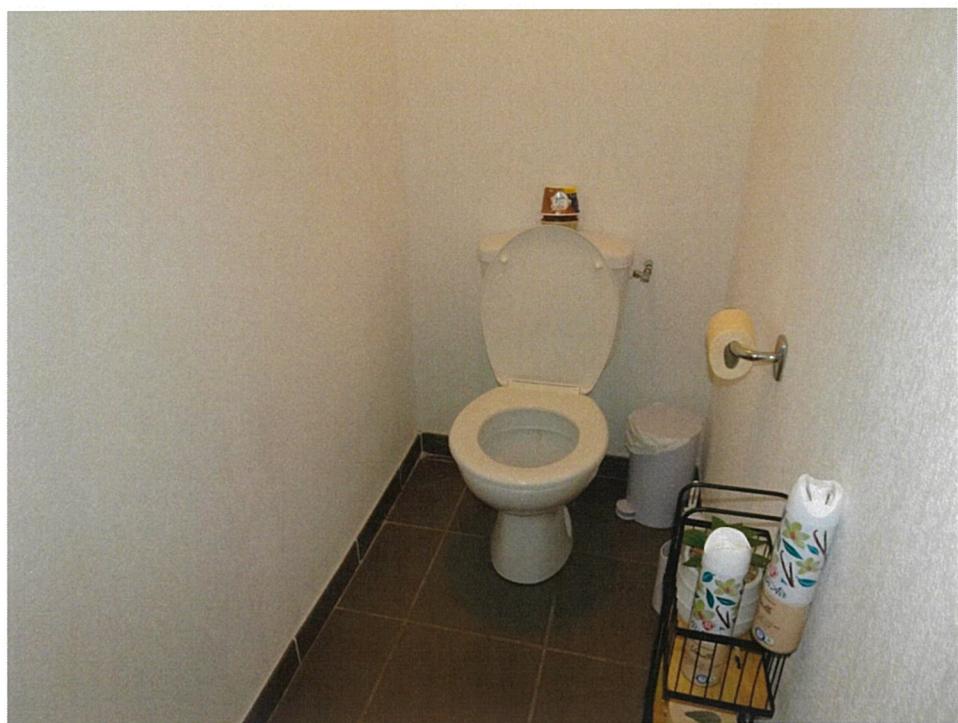
Puis, je reproduis les photographies prises lors de ma mission :

- Pièce de vie au rez-de-chaussée :





- Toilettes au rez-de-chaussée :

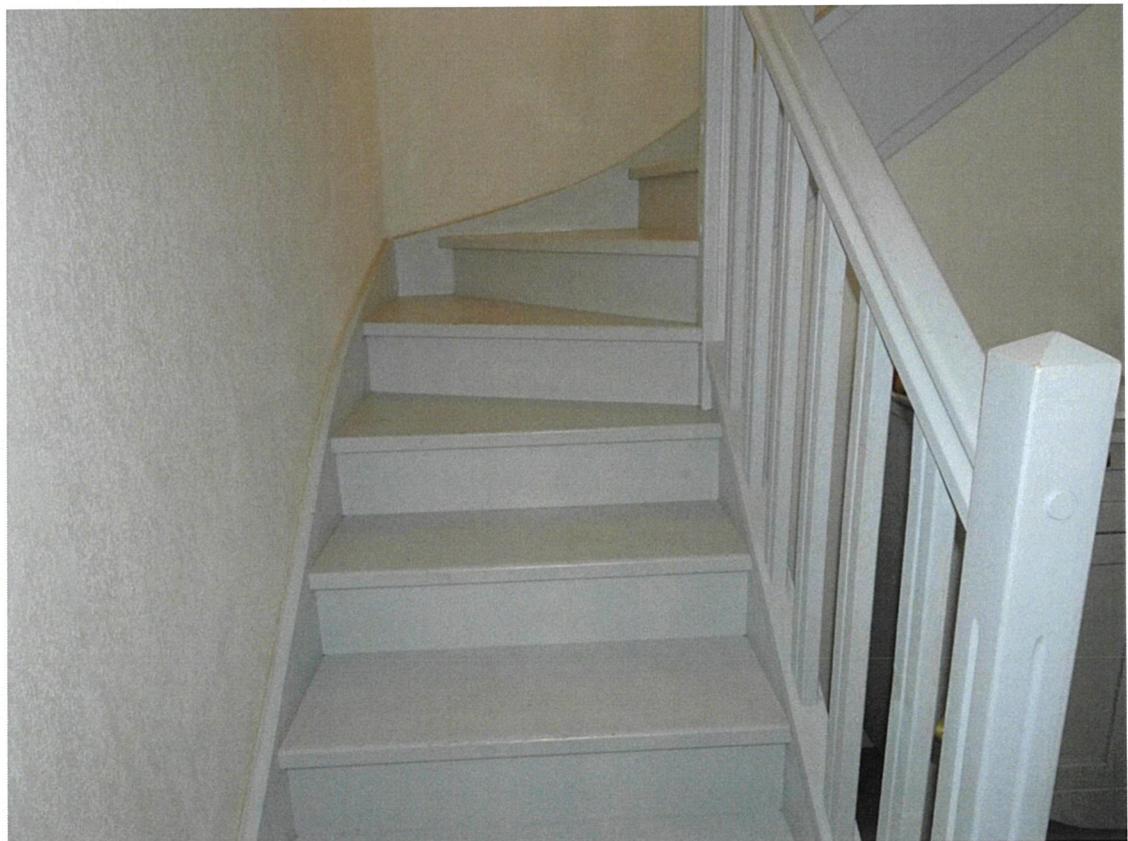


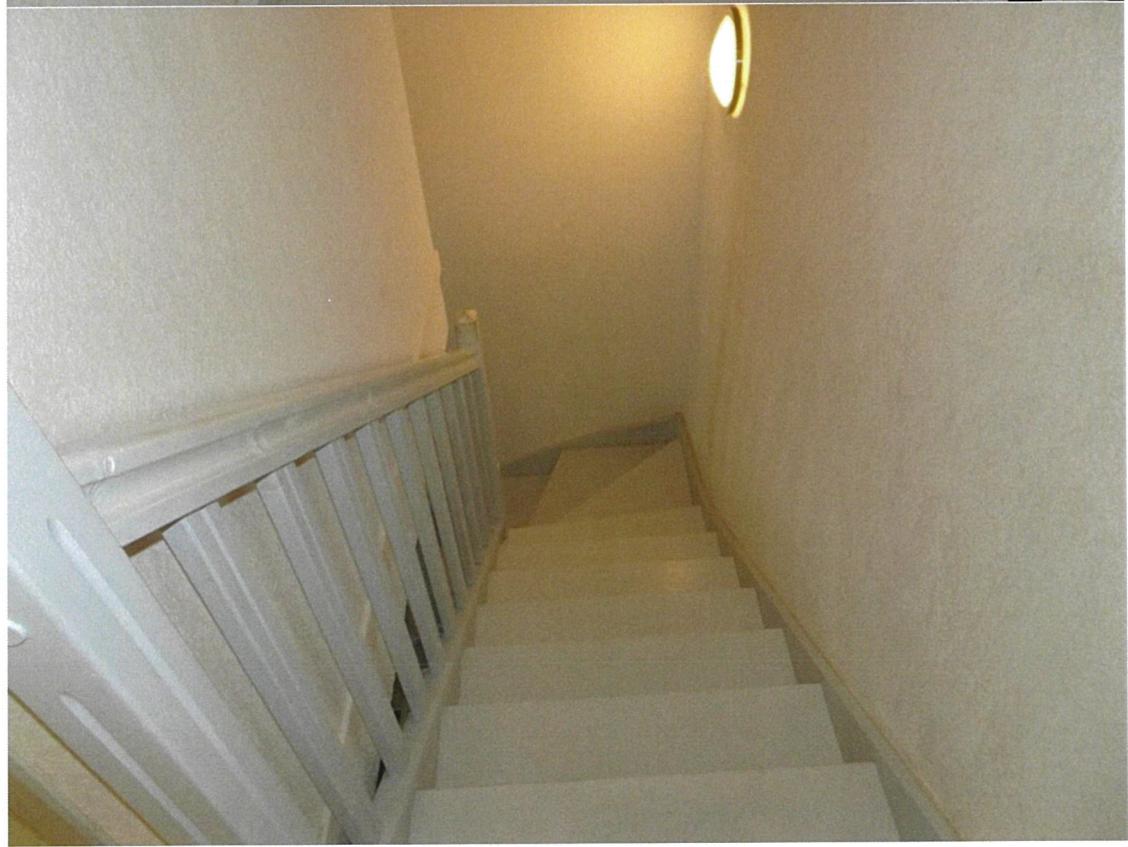
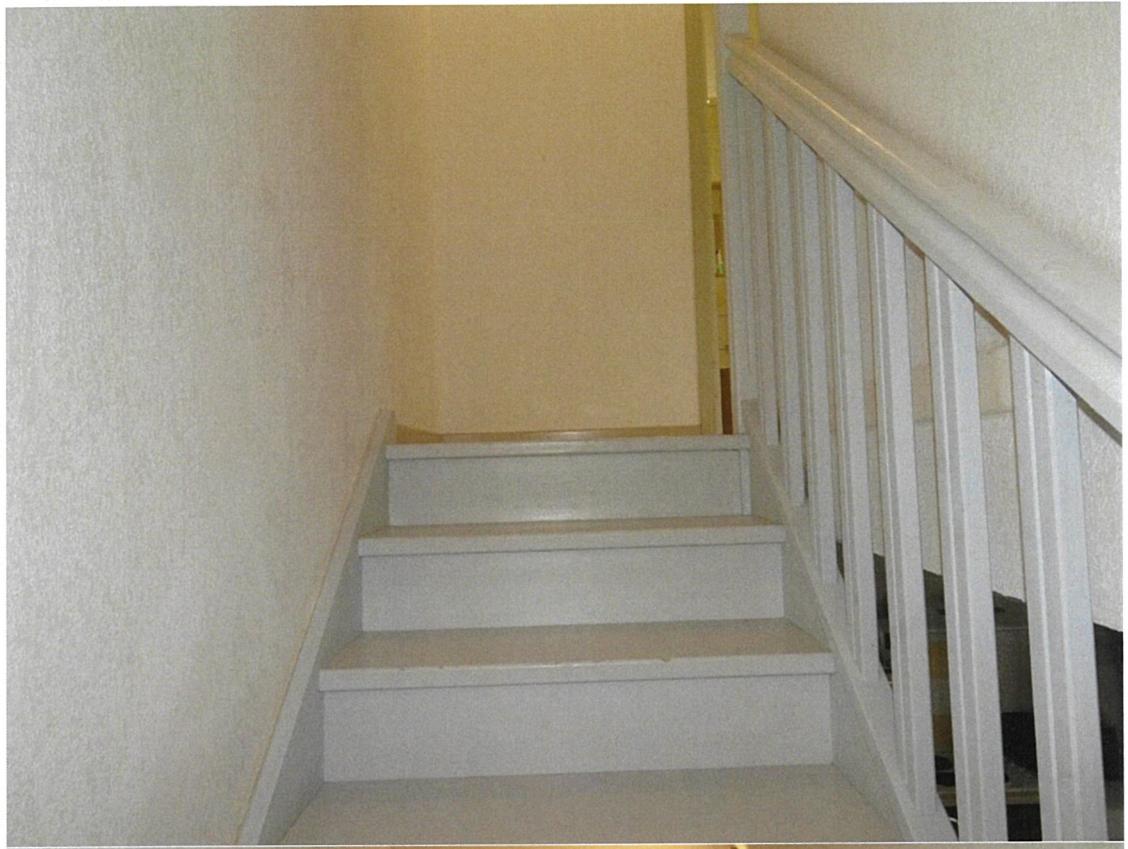
- Placard sous l'escalier au rez-de-chaussée :





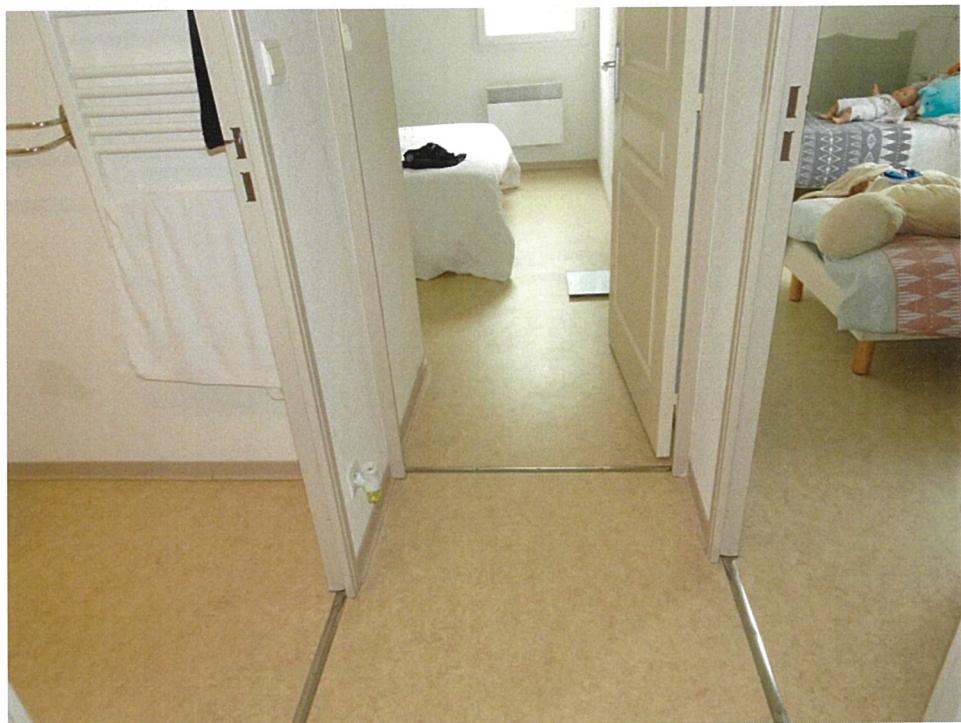
- Accès à l'étage par l'escalier en bois :





À l'étage :

- Hall :

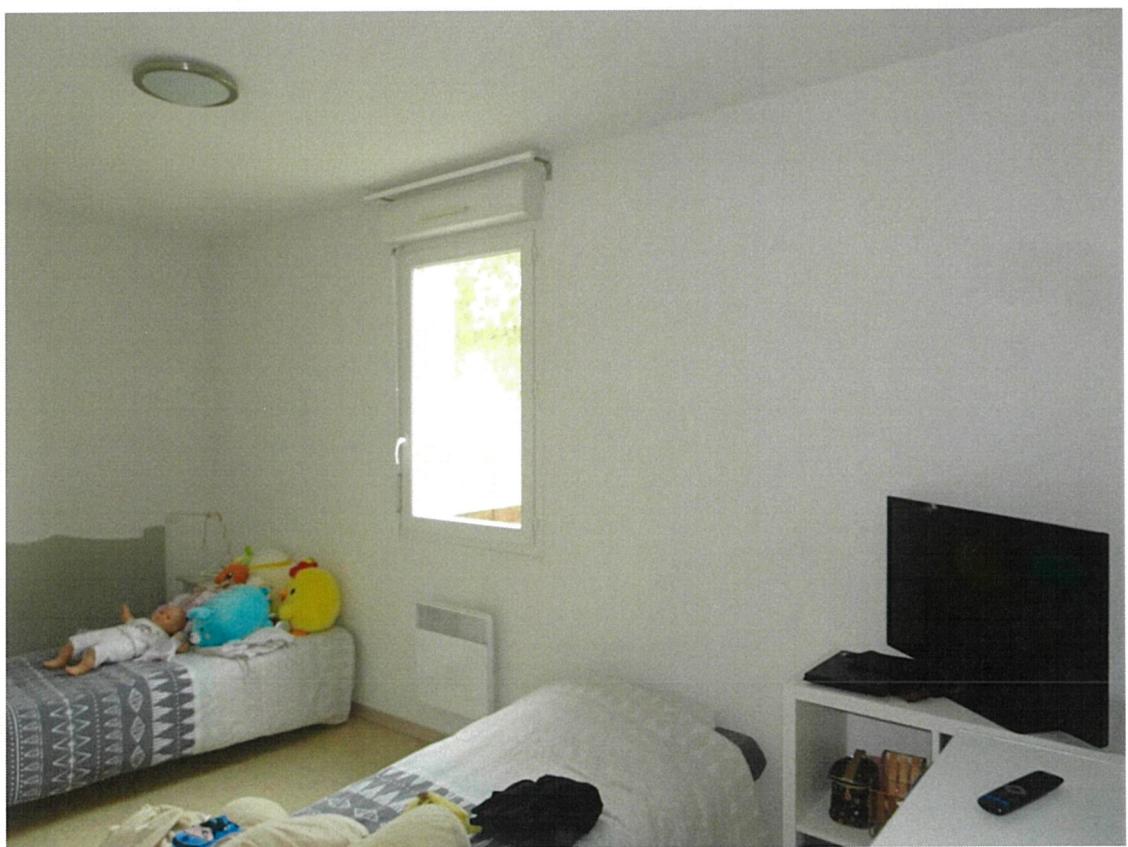


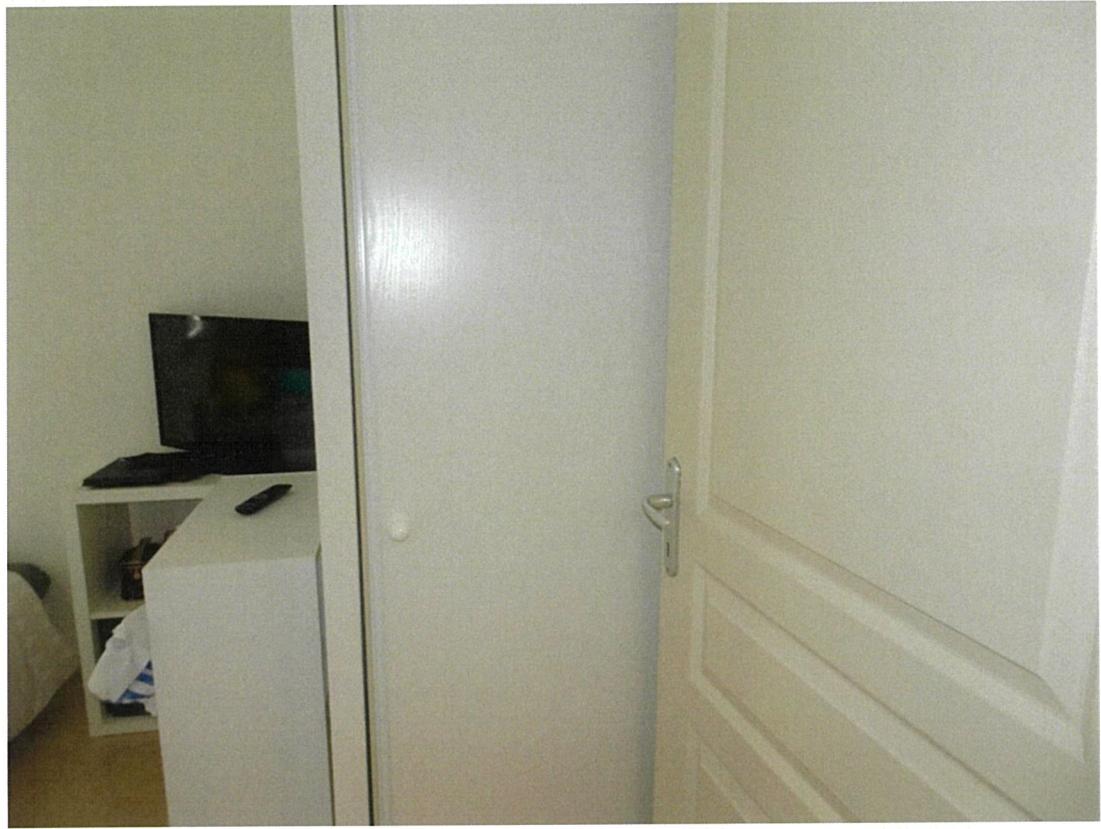
- Chambre 1 dans le hall :





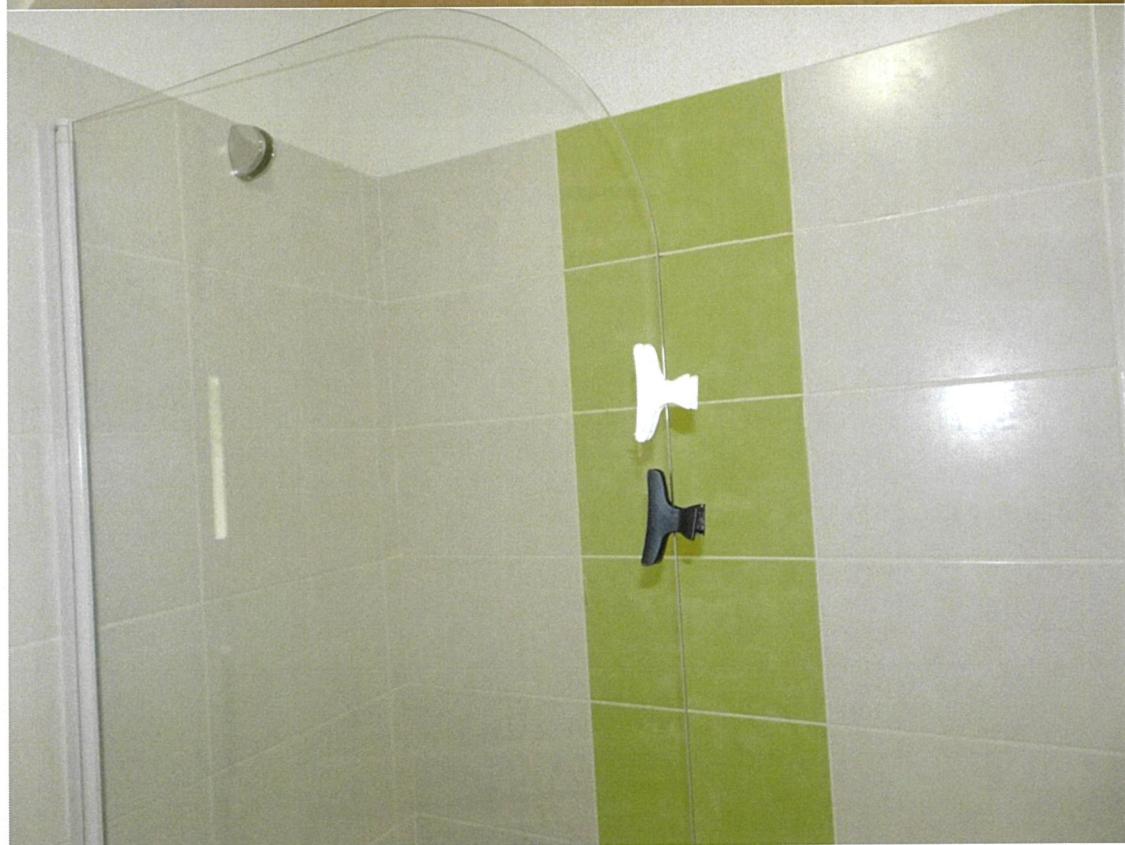
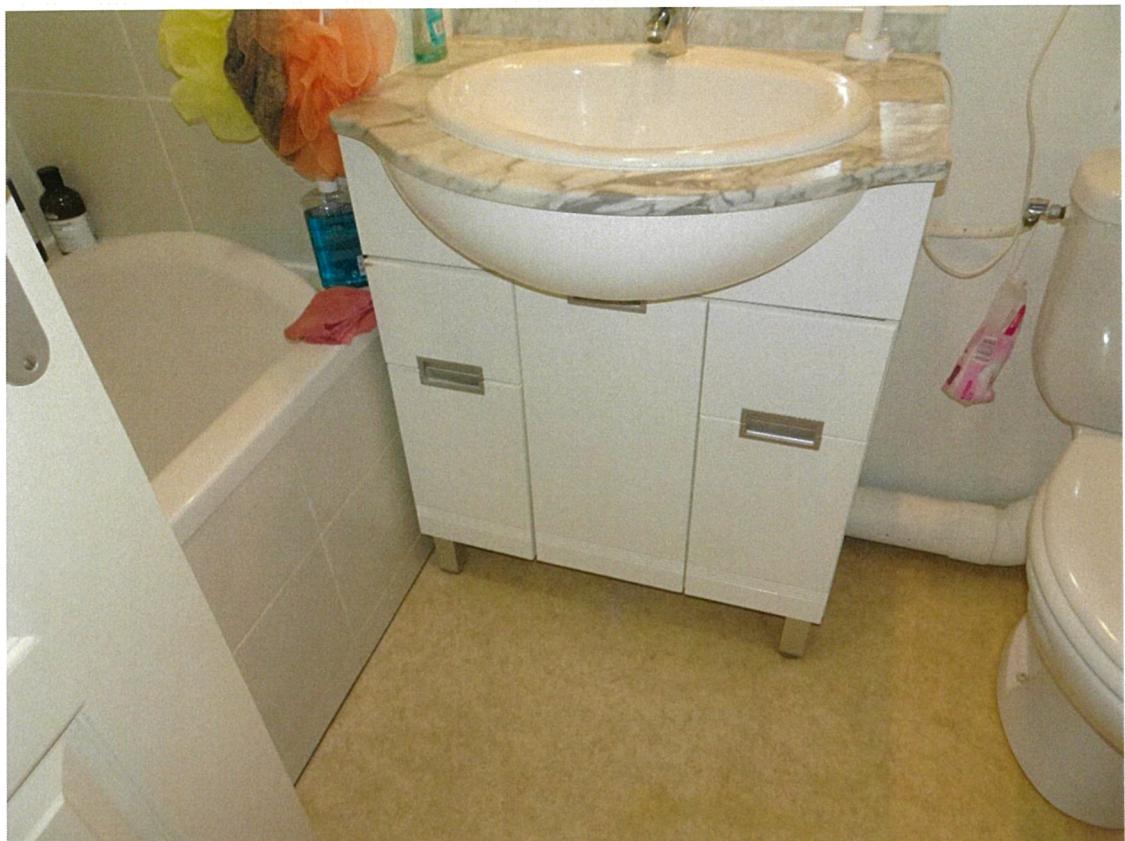
- Chambre 2 à droite dans le hall :





- Salle de bains :







- A l'extérieur :







De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Caroline BOURDENET

Commissaire de Justice Associée.



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 24/IMO/4029
Date du repérage : 22/01/2024



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
 Département : **Vaucluse**
 Adresse : **2015 Avenue Majoral Jouve**
Résidence Les Demeures du Ventoux
(36 et 242)
 Commune : **84810 AUBIGNAN**
Section cadastrale AW, Parcelle(s) n°
15
 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lgt B11, Lot numéro 36 et 242
 Périmètre de repérage :
2 niveaux en R+1

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
 Nom et prénom :
 Adresse :

Objet de la mission :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Diag. Assainissement |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input type="checkbox"/> Diag. Piscine |
| <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives | <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input type="checkbox"/> Diag. Installations Gaz |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions | <input type="checkbox"/> Diag. plomb dans l'eau |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Etat des lieux | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité |
| <input type="checkbox"/> Contrôle Périodique Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) | <input type="checkbox"/> D.Technique DTG |
| <input type="checkbox"/> Amiante HAP | <input type="checkbox"/> Métrage (Surface Habitable) | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique |
| <input type="checkbox"/> Stratégie Dossier Amiante | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input type="checkbox"/> Diag. Radon |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Plomb avant Travaux | <input type="checkbox"/> Vérif. accessibilité handicapé |
| <input type="checkbox"/> Mold Inspection | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) | <input type="checkbox"/> Diag. Performance Numérique |

Résumé de l'expertise n° 24/IMO/4029

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **2015 Avenue Majoral Jouve**
Résidence Les Demeures du Ventoux (36 et 242)
 Commune : **84810 AUBIGNAN**

Section cadastrale AW, Parcelle(s) n° 15

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Lgt B11, Lot numéro 36 et 242

Périmètre de repérage : **2 niveaux en R+1**

| | Prestations | Conclusion |
|---|--------------------------------|--|
|  | Électricité | L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). |
|  | Etat des Risques et Pollutions | Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 3 selon la réglementation parasismique 2011 |
|  | DPE | <div style="display: flex; align-items: center;"> 215 kWh/m²/an 6 kg CO₂/m²/an  </div> <p>Estimation des coûts annuels : entre 800 € et 1 120 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2484E0296638N</p> |
|  | Mesurage | Superficie Loi Carrez totale : 59,03 m ² Surface au sol totale : 59,86 m ² |

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2484E0296638N

Etabli le : 26/01/2024

Valable jusqu'au : 25/01/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

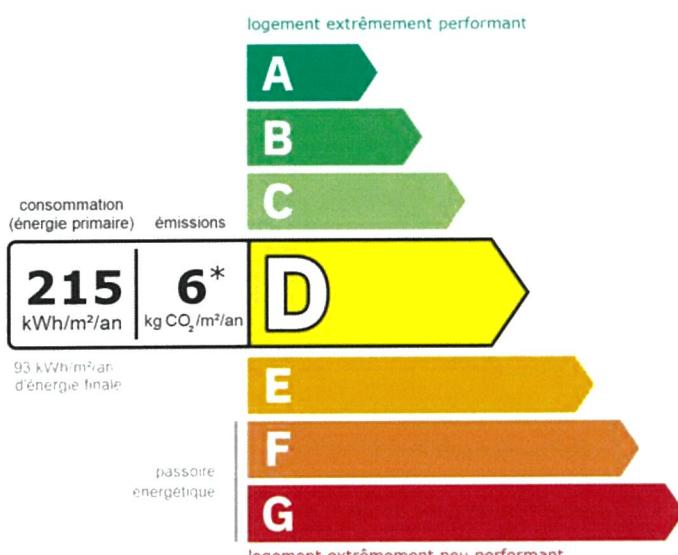


Adresse : 2015 Avenue Majoral Jouve Résidence Les Demeures du Ventoux
84810 AUBIGNAN
Lgt B11, N° de lot: 36 et 242

Type de bien : Appartement
Année de construction : 2009
Surface habitable : 59,03 m²

Propriétaire
Adresse :

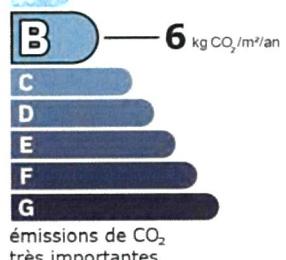
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Ce logement émet 404 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2 092 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage eau chaude sanitaire climatisation éclairage auxiliaires) voir p 3 pour voir les détails par poste



entre 800 € et 1 120 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

DI2E
263 Chemin de Seyssau Sud
84170 MONTEUX
tel : 06.71.04.75.62

Diagnostiqueur : BRETON Thomas

Email : contact@di2e.fr

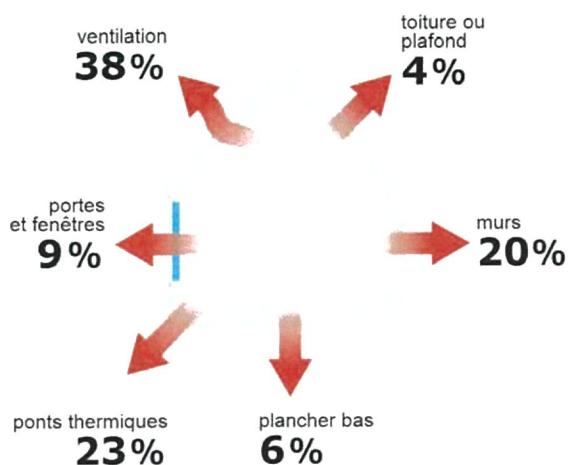
N° de certification : 40

Organisme de certification : LA CERTIFICATION DE PERSONNES



À l'attention du propriétaire ou bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'ADEME vous informe que vos données personnelles (Nom-Prenom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contact » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



MOYEN



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

| Usage | Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire) | Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) | Répartition des dépenses |
|--|---|---|--------------------------|
| chauffage | ⚡ Électrique 7 332 (3 188 é.f.) | entre 470 € et 640 € | 58 % |
| eau chaude | ⚡ Électrique 4 317 (1 877 é.f.) | entre 270 € et 380 € | 34 % |
| refroidissement | | | 0 % |
| éclairage | ⚡ Électrique 268 (116 é.f.) | entre 10 € et 30 € | 2 % |
| auxiliaires | ⚡ Électrique 788 (343 é.f.) | entre 50 € et 70 € | 6 % |
| énergie totale pour les usages recensés : | 12 705 kWh (5 524 kWh é.f.) | entre 800 € et 1 120 € par an | |

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 103l par jour.

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -5% sur votre facture **soit -31€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 103l/jour d'eau chaude à 40°C

- ⌚ Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40l
- ⌚ 43l consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture **soit -81€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

| | description | isolation |
|---------------------------|---|------------|
| Murs | Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (8 cm) donnant sur l'extérieur | bonne |
| | Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure donnant sur un local chauffé | |
| Plancher bas | Dalle béton donnant sur un terre-plein | bonne |
| Toiture/plafond | Plafond sous solives bois donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (20 cm) | bonne |
| Portes et fenêtres | Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois | très bonne |

Vue d'ensemble des équipements

| | description |
|-----------------------------|---|
| Chauffage | Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** avec programmeur pièce par pièce (système individuel) Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** avec programmeur pièce par pièce (système individuel) |
| Eau chaude sanitaire | Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégories ou inconnue), contenance ballon 200 L |
| Climatisation | Néant |
| Ventilation | VMC SF Hygro A de 2001 à 2012 |
| Pilotage | Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température |

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

| | type d'entretien |
|--------------------|--|
| Chappe-eau | Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C). |
| Eclairage | Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce. |
| Isolation | Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans. |
| Radiateur | Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. |
| Ventilation | Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement |

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



Les travaux essentiels Montant estimé : 5600 à 8400€

Lot Description

Performance recommandée



Chauffage

Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).

SCOP = 4



Les travaux à envisager Montant estimé : 2800 à 4200€

Lot

Description

Performance recommandée



Eau chaude sanitaire

Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.

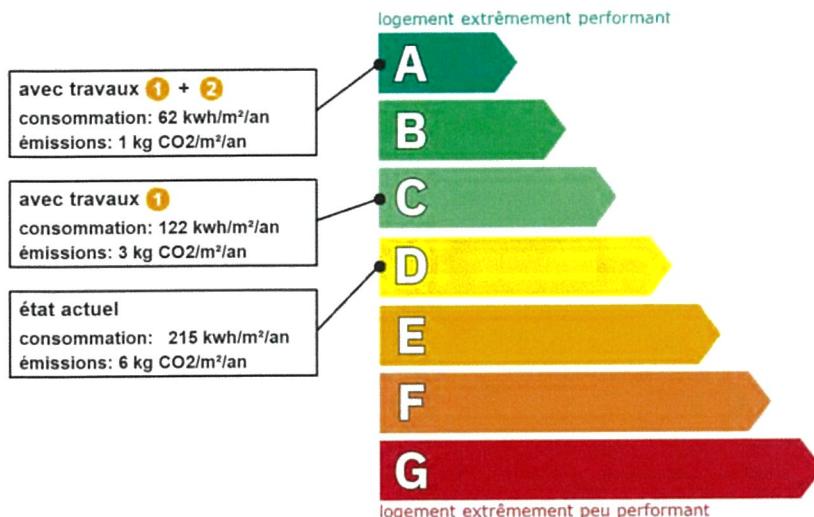
COP = 3

Commentaires :

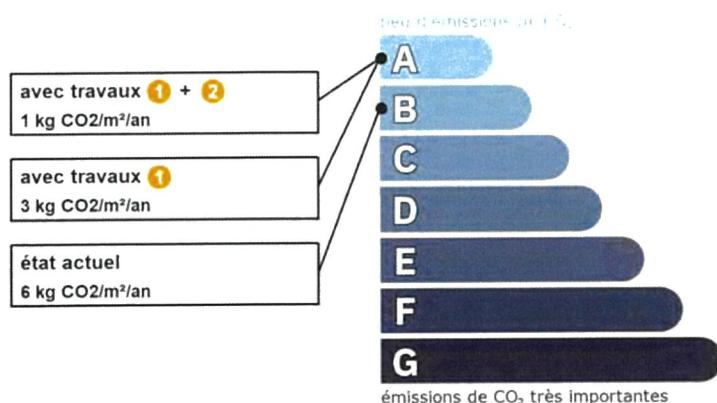
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : <https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : <https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

LA CERTIFICATION DE PERSONNES - 25 Avenue Léonard de Vinci, Immeuble Europarc, 33600 PESSAC (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : 24/IMO/4029

Néant

Date de visite du bien : 22/01/2024

Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AW, Parcell(s) n° 15

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

| Donnée d'entrée | Origine de la donnée | Valeur renseignée |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Département | Observé / mesuré | 84 Vaucluse |
| Altitude | Donnée en ligne | 95 m |
| Type de bien | Observé / mesuré | Appartement |
| Année de construction | Estimé | 2009 |
| Surface habitable du logement | Observé / mesuré | 59,03 m ² |
| Nombre de niveaux du logement | Observé / mesuré | 2 |
| Hauteur moyenne sous plafond | Observé / mesuré | 2,47 m |

Enveloppe

| Donnée d'entrée | Origine de la donnée | Valeur renseignée |
|------------------|-----------------------------------|---|
| Mur 1 Nord, Est | Surface du mur | Observé / mesuré 20,97 m ² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré l'extérieur |
| | Matériau mur | Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux |
| | Epaisseur mur | Observé / mesuré ≤ 20 cm |
| | Isolation | Observé / mesuré oui |
| | Epaisseur isolant | Observé / mesuré 8 cm |
| | Doublage rapporté avec lame d'air | Observé / mesuré moins de 15mm ou inconnu |
| Mur 2 Sud, Est | Surface du mur | Observé / mesuré 28,54 m ² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré l'extérieur |
| | Matériau mur | Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux |
| | Epaisseur mur | Observé / mesuré ≤ 20 cm |
| | Isolation | Observé / mesuré oui |
| | Epaisseur isolant | Observé / mesuré 8 cm |
| | Doublage rapporté avec lame d'air | Observé / mesuré moins de 15mm ou inconnu |
| Mur 3 Sud, Ouest | Surface du mur | Observé / mesuré 26,23 m ² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré un local chauffé |
| | Matériau mur | Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux |
| | Epaisseur mur | Observé / mesuré ≤ 20 cm |

| | | | |
|-------------------|--|-------------------|---------------------------------------|
| | Isolation | Observé / mesuré | oui |
| | Epaisseur isolant | Observé / mesuré | 8 cm |
| | Doublage rapporté avec lame d'air | Observé / mesuré | moins de 15mm ou inconnu |
| Mur 4 Nord, Ouest | Surface du mur | Observé / mesuré | 30,83 m ² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré | un local chauffé |
| | Matériau mur | Observé / mesuré | Mur en blocs de béton creux |
| | Epaisseur mur | Observé / mesuré | ≤ 20 cm |
| | Isolation | Observé / mesuré | oui |
| | Epaisseur isolant | Observé / mesuré | 8 cm |
| | Doublage rapporté avec lame d'air | Observé / mesuré | moins de 15mm ou inconnu |
| | Surface de plancher bas | Observé / mesuré | 30 m ² |
| Plancher | Type de local adjacent | Observé / mesuré | un terre-plein |
| | Périmètre plancher bâtiment déperditif | Observé / mesuré | 11.55 m |
| | Surface plancher bâtiment déperditif | Observé / mesuré | 30 m ² |
| | Type de pb | Observé / mesuré | Dalle béton |
| | Isolation: oui / non / inconnue | Observé / mesuré | inconnue |
| | Année de construction/rénovation | Valeur par défaut | 2009 |
| | Surface de plancher haut | Observé / mesuré | 30 m ² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré | un comble fortement ventilé |
| Plafond | Surface Aiu | Observé / mesuré | 30 m ² |
| | Surface Aue | Observé / mesuré | 34 m ² |
| | Etat isolation des parois Aue | Observé / mesuré | non isolé |
| | Type de ph | Observé / mesuré | Plafond sous solives bois |
| | Isolation | Observé / mesuré | oui |
| | Epaisseur isolant | Observé / mesuré | 20 cm |
| | Surface de baies | Observé / mesuré | 2,29 m ² |
| | Placement | Observé / mesuré | Mur 2 Sud, Est |
| Fenêtre 1 Sud | Orientation des baies | Observé / mesuré | Sud |
| | Inclinaison vitrage | Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture | Observé / mesuré | Fenêtres battantes |
| | Type menuiserie | Observé / mesuré | PVC |
| | Type de vitrage | Observé / mesuré | double vitrage |
| | Epaisseur lame air | Observé / mesuré | 16 mm |
| | Présence couche peu émissive | Observé / mesuré | oui |
| | Gaz de remplissage | Observé / mesuré | Argon / Krypton |
| | Positionnement de la menuiserie | Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie | Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets | Observé / mesuré | Volets battants bois (tablier > 22mm) |
| | Type de masques proches | Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| Fenêtre 2 Nord | Type de masques lointains | Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| | Surface de baies | Observé / mesuré | 1,21 m ² |
| | Placement | Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Est |
| | Orientation des baies | Observé / mesuré | Nord |
| | Inclinaison vitrage | Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture | Observé / mesuré | Fenêtres battantes |
| | Type menuiserie | Observé / mesuré | PVC |
| | Type de vitrage | Observé / mesuré | double vitrage |
| | Epaisseur lame air | Observé / mesuré | 16 mm |
| | Présence couche peu émissive | Observé / mesuré | oui |
| | Gaz de remplissage | Observé / mesuré | Argon / Krypton |
| | Positionnement de la menuiserie | Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie | Observé / mesuré | Lp: 5 cm |

| | | |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------------|
| Type volets | Observé / mesuré | Volets battants bois (tablier > 22mm) |
| Type de masques proches | Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| Type de masques lointains | Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Surface de baies | Observé / mesuré | 4,05 m ² |
| Placement | Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Est |
| Orientation des baies | Observé / mesuré | Nord |
| Inclinaison vitrage | Observé / mesuré | vertical |
| Type ouverture | Observé / mesuré | Portes-fenêtres battantes |
| Type menuiserie | Observé / mesuré | PVC |
| Type de vitrage | Observé / mesuré | double vitrage |
| Porte-fenêtre Nord | | |
| Epaisseur lame air | Observé / mesuré | 16 mm |
| Présence couche peu émissive | Observé / mesuré | oui |
| Gaz de remplissage | Observé / mesuré | Argon / Krypton |
| Positionnement de la menuiserie | Observé / mesuré | au nu intérieur |
| Largeur du dormant menuiserie | Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| Type volets | Observé / mesuré | Volets battants bois (tablier > 22mm) |
| Type de masques proches | Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| Type de masques lointains | Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Pont Thermique 1 | | |
| Type PT | Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Est / Plancher Int. |
| Type isolation | Observé / mesuré | ITI / non isolé |
| Longueur du PT | Observé / mesuré | 5,3 m |
| Pont Thermique 2 | | |
| Type PT | Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Est / Plancher |
| Type isolation | Observé / mesuré | ITI / inconnue |
| Longueur du PT | Observé / mesuré | 5,3 m |
| Pont Thermique 3 | | |
| Type PT | Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Est / Mur 4 Nord, Ouest |
| Type isolation | Observé / mesuré | ITI / ITI |
| Longueur du PT | Observé / mesuré | 4,9 m |
| Pont Thermique 4 | | |
| Type PT | Observé / mesuré | Mur 2 Sud, Est / Plancher Int. |
| Type isolation | Observé / mesuré | ITI / non isolé |
| Longueur du PT | Observé / mesuré | 6,2 m |
| Pont Thermique 5 | | |
| Type PT | Observé / mesuré | Mur 2 Sud, Est / Plancher |
| Type isolation | Observé / mesuré | ITI / inconnue |
| Longueur du PT | Observé / mesuré | 6,2 m |
| Pont Thermique 6 | | |
| Type PT | Observé / mesuré | Mur 2 Sud, Est / Mur 3 Sud, Ouest |
| Type isolation | Observé / mesuré | ITI / ITI |
| Longueur du PT | Observé / mesuré | 4,9 m |

Systèmes

| Donnée d'entrée | | Origine de la donnée | Valeur renseignée |
|-----------------|----------------------------------|----------------------|--|
| Ventilation | Type de ventilation | Observé / mesuré | VMC SF Hygro A de 2001 à 2012 |
| | Année installation | Observé / mesuré | 2009 (estimée en fonction de la marque et du modèle) |
| | Energie utilisée | Observé / mesuré | Electrique |
| | Façades exposées | Observé / mesuré | plusieurs |
| | Logement Traversant | Observé / mesuré | oui |
| Chauffage 1 | Type d'installation de chauffage | Observé / mesuré | Installation de chauffage simple |
| | Type générateur | Observé / mesuré | Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** |
| | Année installation générateur | Observé / mesuré | 2009 (estimée en fonction de la marque et du modèle) |
| | Energie utilisée | Observé / mesuré | Electrique |
| | Type émetteur | Observé / mesuré | Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** |
| | Année installation émetteur | Observé / mesuré | 2009 |
| | Type de chauffage | Observé / mesuré | divisé |
| | Equipement intermittence | Observé / mesuré | Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température |

| | | | |
|----------------------|----------------------------------|---|---|
| | Type d'installation de chauffage | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | Installation de chauffage simple |
| | Type générateur | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** |
| | Année installation générateur | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | 2009 (estimée en fonction de la marque et du modèle) |
| | Energie utilisée | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | Electrique |
| Chauffage 2 | Type émetteur | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** |
| | Année installation émetteur | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | 2009 |
| | Surface chauffée par l'émetteur | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | 30 m ² |
| | Type de chauffage | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | divisé |
| | Equipement intermittence | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température |
| | Nombre de niveaux desservis | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | 2 |
| Eau chaude sanitaire | Type générateur | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue) |
| | Année installation générateur | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | 2009 (estimée en fonction de la marque et du modèle) |
| | Energie utilisée | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | Electrique |
| | Chaudière murale | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | non |
| | Type de distribution | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | production en volume habitable alimentant des pièces contiguës |
| | Type de production | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | accumulation |
| | Volume de stockage | <input type="checkbox"/> Observé / mesuré | 200 L |

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : DI2E 263 Chemin de Seyssau Sud 84170 MONTEUX
Tél. : 06.71.04.75.62 - N°SIREN : 753393578 - Compagnie d'assurance : AXA n° 7358225304

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

2484E0296638N





Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°40

Monsieur BRETON Thomas

| | |
|---|---|
| Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Amiante Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 22/03/2022 : - Date d'expiration : 21/03/2029 |
| DPE avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation Date d'effet : 22/03/2022 : - Date d'expiration : 21/03/2029 |
| Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Édité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siege : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Salles d'examens : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr – site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 8091491980032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 24/IMO/4029

Date du repérage : 22/01/2024

Heure d'arrivée : 14 h 00

Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**

Adresse : **2015 Avenue Majoral Jouve**
Résidence Les Demeures du Ventoux (36 et 242)

Commune : **84810 AUBIGNAN**

Département : **Vaucluse**

Référence cadastrale : **Section cadastrale AW, Parcelle(s) n° 15**, identifiant fiscal : **N/A**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Lgt B11, Lot numéro 36 et 242

Périmètre de repérage : **2 niveaux en R+1**

Année de construction : **2009**

Année de l'installation : **2009**

Distributeur d'électricité : **EDF**

Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **Société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE**

Adresse : **1 Boulevard Haussmann**
75009 PARIS

Téléphone et adresse internet : .. **Non communiquées**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **[REDACTED]**

Adresse : **[REDACTED]**

3. – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BRETON Thomas**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DI2E**

Adresse : **263 Chemin de Seyssau Sud**
84170 MONTEUX

Numéro SIRET : **75339357800038**

Désignation de la compagnie d'assurance : .. **AXA**

Numéro de police et date de validité : **7358225304 - 01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LA CERTIFICATION DE PERSONNES**
le **16/06/2012** jusqu'au **15/06/2029**. (Certification de compétence **40**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

| Domaines | Anomalies | Photo |
|---|--|-------|
| 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre | <p>La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.</p> <p>remarques" : Valeur de la résistance de la prise de terre inadaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'adapter la prise de terre au(x) dispositif(s) différentiel(s)</p> | |

| Domaines | Anomalies | Photo |
|---|--|-------|
| 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs | L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. remarques" : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations | |

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

| Domaines | Informations complémentaires |
|--|--|
| IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité | L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30 \text{ mA}$ |
| | L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur |
| | L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm. |

6. – Avertissement particulier**Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés**

| Domaines | Points de contrôle |
|--|--|
| 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre | Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié |
| 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre | Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Présence d'un conducteur de terre |
| | Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs |
| | Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés |
| | Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection |

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**Néant****7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel****Néant**

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LA CERTIFICATION DE PERSONNES - 25 Avenue Léonard de Vinci, Immeuble Europarc, 33600 PESSAC (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **22/01/2024**

Etat rédigé à **AUBIGNAN**, le **22/01/2024**

Par : **BRETON Thomas**

DI2E
263 Chemin de Seyssau-Sud
84170 MONTEUX
Tél : 09 54 34 67 80
Girot 753 393 578 000 12

Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

| Objectif des dispositions et description des risques encourus |
|--|
| Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique. |
| Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |
| Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |
| Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies. |
| Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence priviliege, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |
| Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |
| Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution. |
| Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution. |
| Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution. |
| Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |

Informations complémentaires

| Objectif des dispositions et description des risques encourus |
|--|
| Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériaux, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. |
| Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution. |
| Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation. |

Annexe - Photos

| | |
|--|---|
|  | <p>Photo PhEle001 Libellé du point de contrôle : B3.3.1 d La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique. Remarques : Valeur de la résistance de la prise de terre inadaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'adapter la prise de terre au(x) dispositif(s) différentiel(s)</p> |
|  | <p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux présentant des détériorations</p> |

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



Certificat de compétences Diagnosteur Immobilier
N°40

Monsieur BRETON Thomas

| | |
|---|---|
| Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Amiante Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 22/03/2022 : - Date d'expiration : 21/03/2029 |
| DPE avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation Date d'effet : 22/03/2022 : - Date d'expiration : 21/03/2029 |
| Électricité Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Édité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Salles d'exams : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 8091491980032 - RCS BORDEAUX – 809 149 198 - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 24/IMO/4029
 Date du repérage : 22/01/2024
 Heure d'arrivée : 14 h 00
 Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

| | |
|--|--|
| Désignation du ou des bâtiments | Désignation du propriétaire |
| <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département :.... Vaucluse Adresse :..... 2015 Avenue Majoral Jouve Résidence Les Demeures du Ventoux (36 et 242) Commune :..... 84810 AUBIGNAN Section cadastrale AW, Parcelle(s) n° 15 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lgt B11, Lot numéro 36 et 242 | <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : Adresse : |
| Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) | Repérage |
| Nom et prénom : Société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE Adresse :..... 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS | Périmètre de repérage : 2 niveaux en R+1 |
| Désignation de l'opérateur de diagnostic | |
| Nom et prénom :..... BRETON Thomas Raison sociale et nom de l'entreprise :..... DI2E Adresse :..... 263 Chemin de Seyssau Sud 84170 MONTEUX Numéro SIRET :..... 753393578 Désignation de la compagnie d'assurance :.... AXA Numéro de police et date de validité : 7358225304 - 01/01/2025 | |
| Superficie privative en m² du ou des lot(s) | |

Surface loi Carrez totale : 59,03 m² (cinquante-neuf mètres carrés zéro trois)
Surface au sol totale : 59,86 m² (cinquante-neuf mètres carrés quatre-vingt-six)

Certificat de superficie n° 24/IMO/4029



Résultat du repérage

Date du repérage : **22/01/2024**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître BOURDENET

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

| Parties de l'immeuble bâties visitées | Superficie privative au sens Carrez | Surface au sol | Commentaires |
|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------|----------------------------|
| Salon / Séjour / Cuisine | 27,65 | 27,65 | |
| Placard | 0,78 | 1,61 | Hauteur inférieure à 1,80m |
| Wc | 1,38 | 1,38 | |
| 1er étage - Dégagement | 1,96 | 1,96 | |
| 1er étage - Salle de bain | 3,8 | 3,8 | |
| 1er étage - Chambre 1 | 11,03 | 11,03 | |
| 1er étage - Chambre 2 | 12,43 | 12,43 | |

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 59,03 m² (cinquante-neuf mètres carrés zéro trois)
Surface au sol totale : 59,86 m² (cinquante-neuf mètres carrés quatre-vingt-six)

Fait à **AUBIGNAN**, le **22/01/2024**

Par : **BRETON Thomas**

DI2E
263 Chemin de Seyssau Sud
84170 MONTEUX
Tél : 09 54 34 67 80
Siret 753 393 578 000 12

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°40****Monsieur BRETON Thomas**

| | |
|---|---|
| Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Amiante Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 22/03/2022 : - Date d'expiration : 21/03/2029 |
| DPE avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation Date d'effet : 22/03/2022 : - Date d'expiration : 21/03/2029 |
| Électricité Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |
| Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021 | Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 16/06/2012 : - Date d'expiration : 15/06/2029 |

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Édité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Salles d'exams : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr – site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022

Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

2015 AVENUE-MAJORAL-JOUVE 84810 AUBIGNAN

Adresse: 2015 Avenue-majoral-jouve 84810

AUBIGNAN

Coordonnées GPS: 44.082595, 5.038177

Cadastral: AW 15

Commune: AUBIGNAN

Code Insee: 84004

Reference d'édition: 2567066

Date d'édition: 26/01/2024

Vendeur: [REDACTED]

Acquéreur: [REDACTED]



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

2 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Type | Exposition | Plan de prevention | | |
|------------------------------------|------------|--|----------|------------|
| Informatif PEB | NON | Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit | | |
| PPR Naturel SEISME | OUI | Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3 | | |
| PPR Naturel RADON | OUI | Commune à potentiel radon de niveau 1 | | |
| Informatif Sols Argileux | OUI | Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68) | | |
| PPR Naturels Inondation | NON | Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau ✓ Sud-Ouest Mont ventoux | Approuvé | 30/07/2007 |
| PPR Miniers | NON | La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers | | |
| PPR Technologiques | NON | La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques | | |

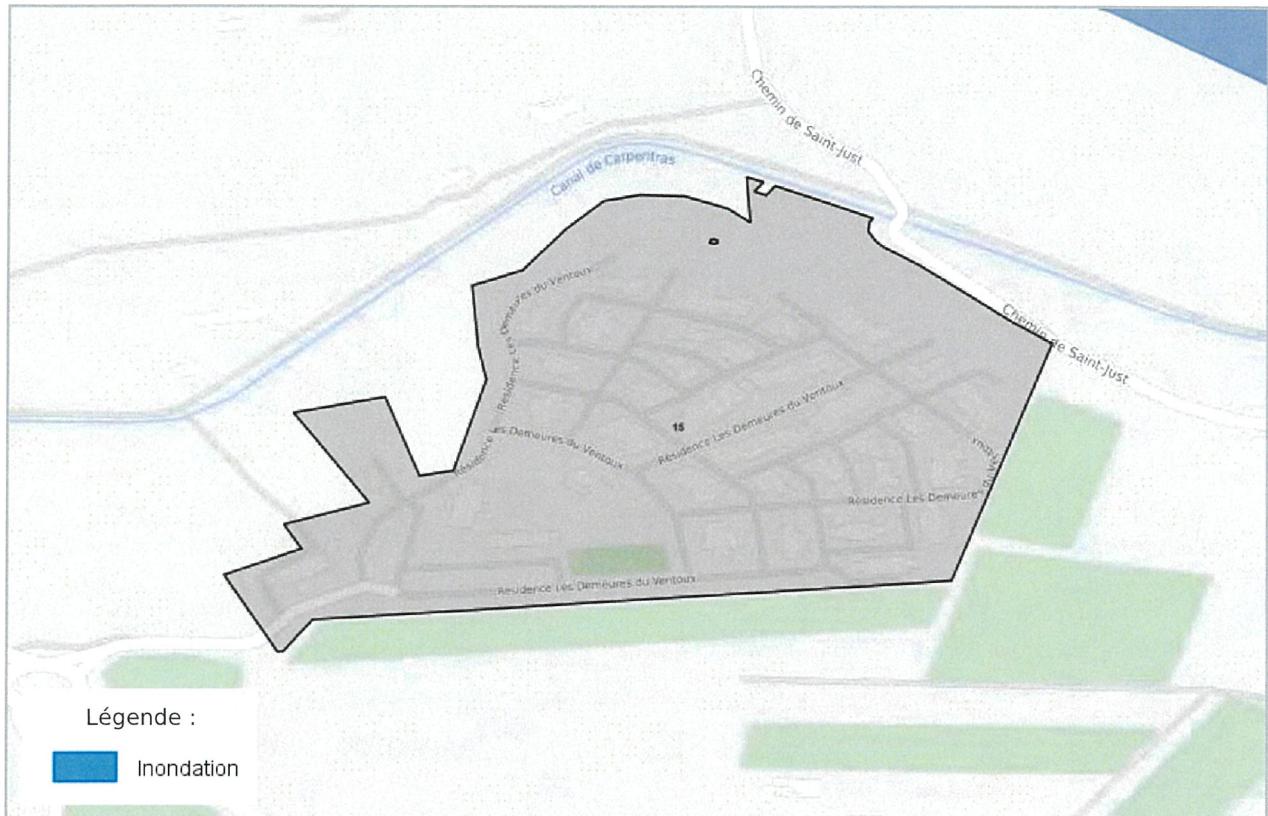
"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

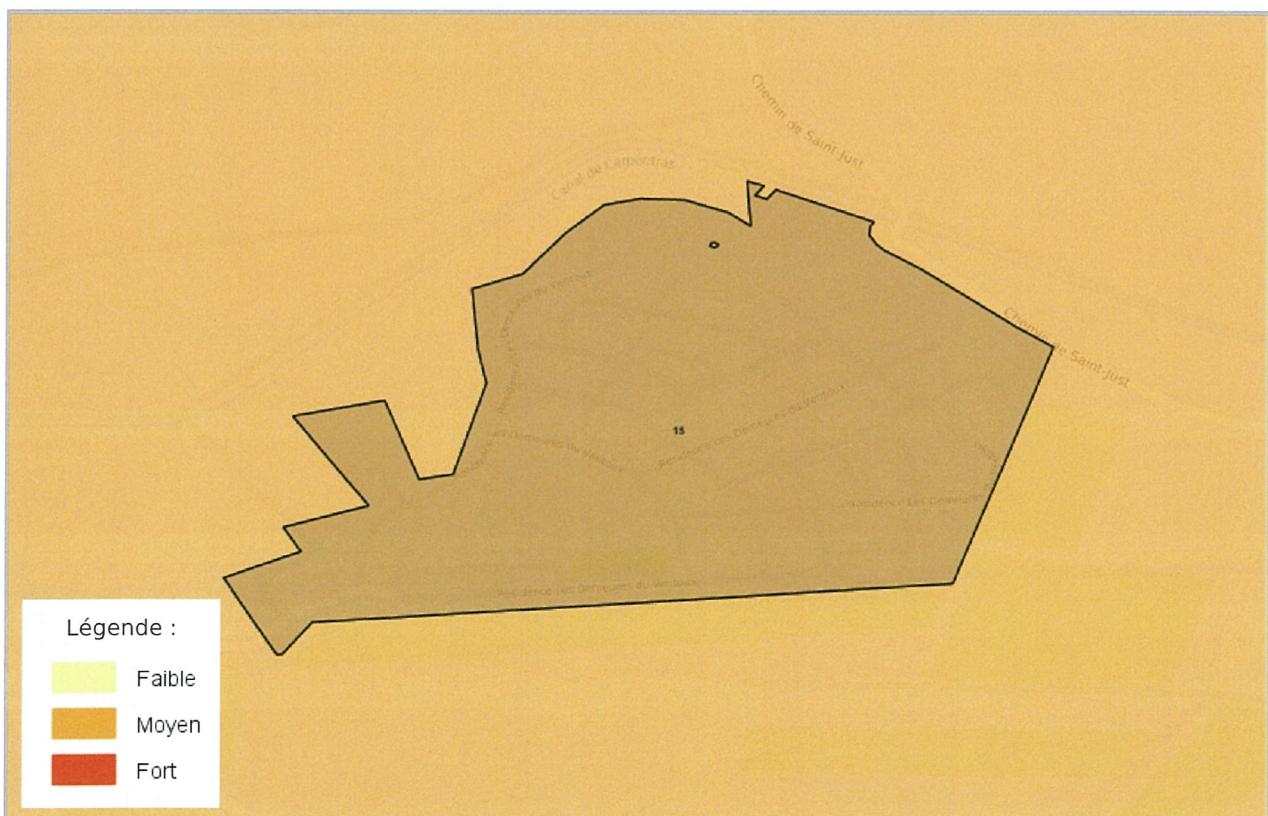
<https://www.info-risques.com/short/> JTGSE

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



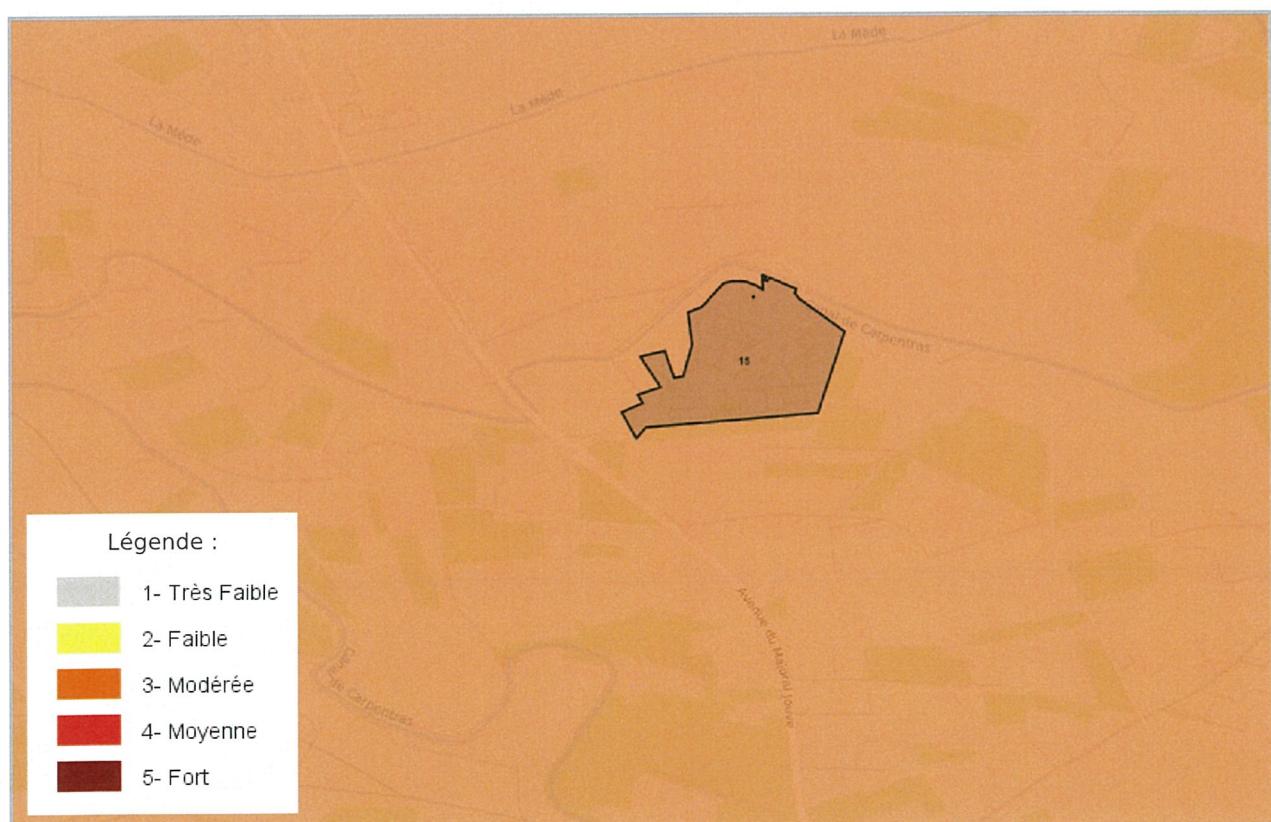
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



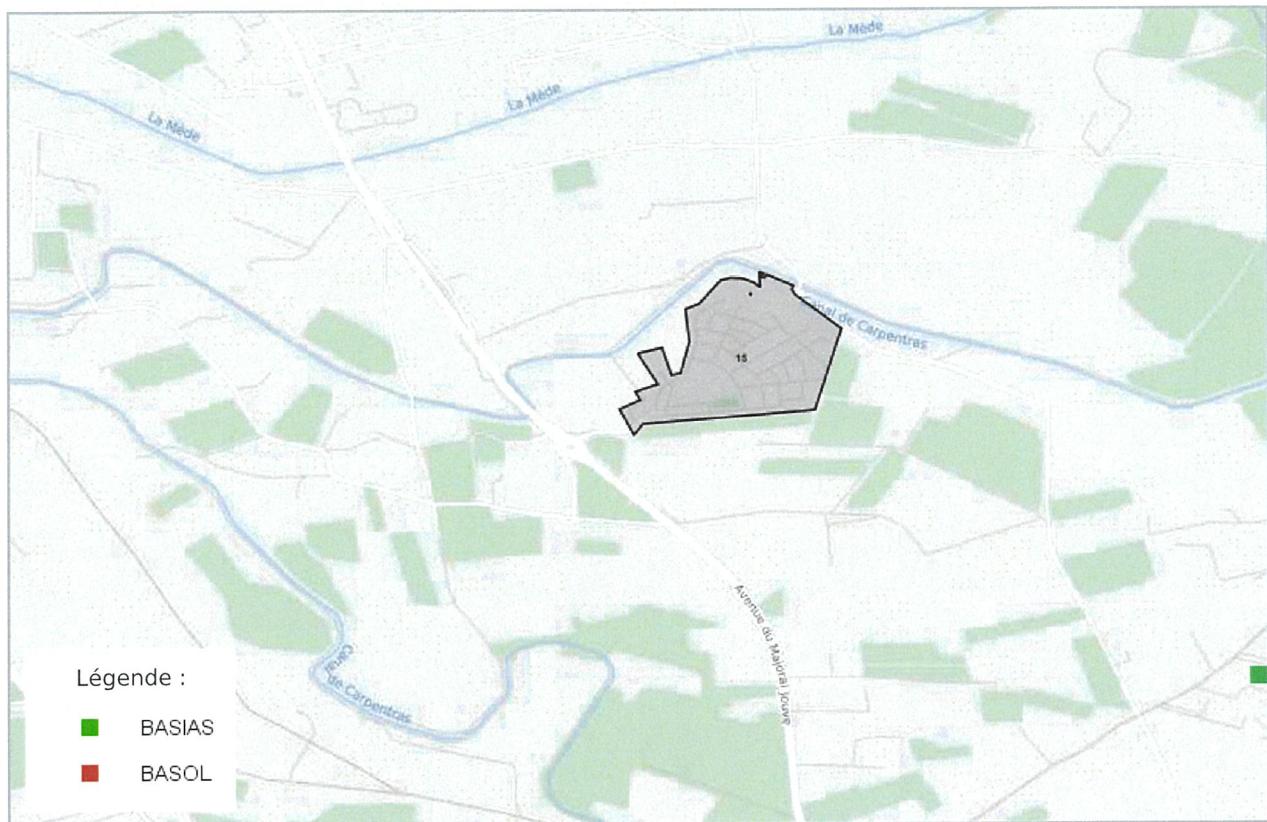
RADON



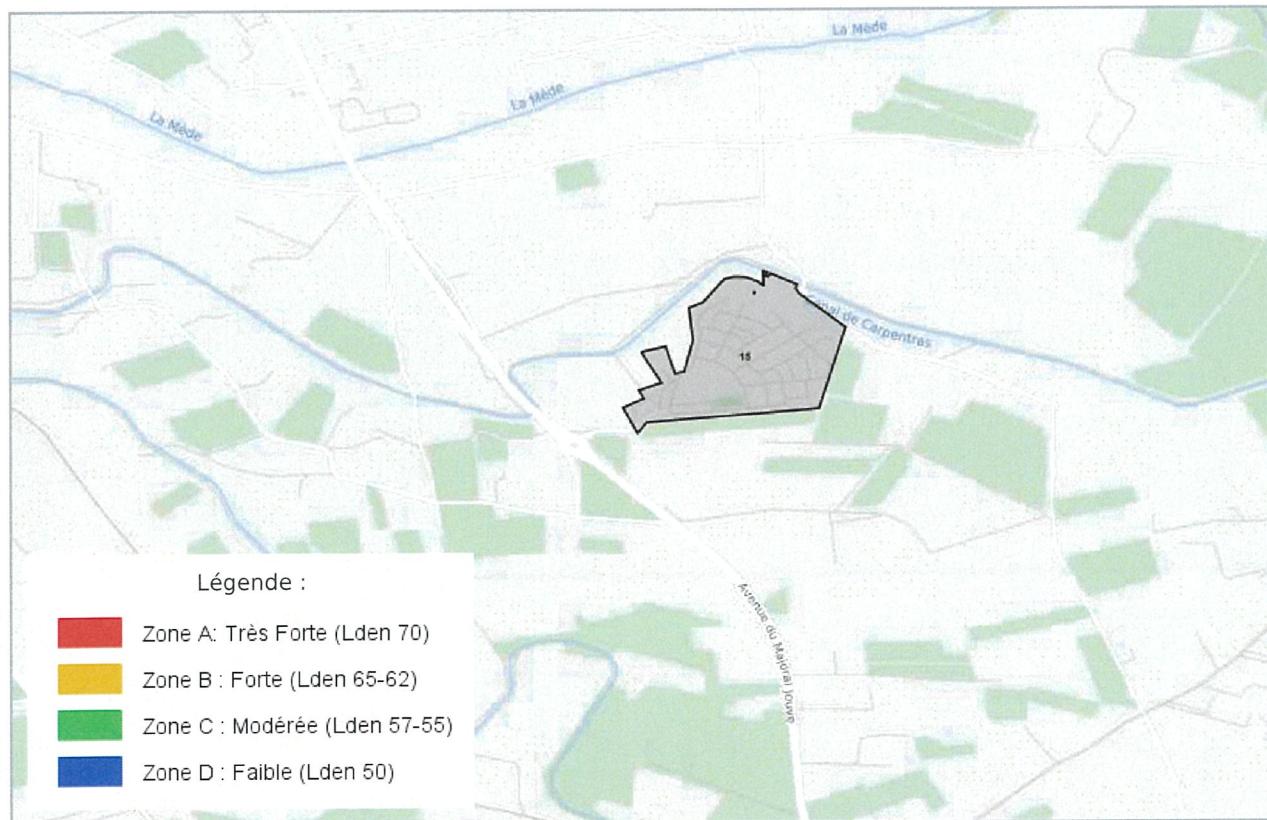
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3999683 Mr COSTA Jacques
None lieu dit La Pierre du Coq AUBIGNAN

SSP3999734 CITROEN BRUN
105 Zone artisanale Les Bouteilles AUBIGNAN

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres



Préfecture : Vaucluse
Commune : AUBIGNAN

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

2015 Avenue-majoral-jouve
84810 AUBIGNAN

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

| Catastrophe naturelle | Début | Fin | Arrêté | Jo du | Indemnisation |
|--|------------|------------|------------|------------|---|
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 13/06/2000 | 13/06/2000 | 06/11/2000 | 22/11/2000 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 08/09/2002 | 09/09/2002 | 19/09/2002 | 20/09/2002 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 01/12/2003 | 04/12/2003 | 12/12/2003 | 13/12/2003 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 24/09/2012 | 24/09/2012 | 10/01/2013 | 13/01/2013 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Sécheresse | 01/07/2012 | 30/09/2012 | 21/05/2013 | 25/05/2013 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 03/10/2015 | 03/10/2015 | 23/12/2015 | 22/01/2016 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Sécheresse | 01/07/2017 | 30/09/2017 | 18/09/2018 | 20/10/2018 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Sécheresse | 01/07/2019 | 30/09/2019 | 19/01/2021 | 03/02/2021 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Sécheresse | 01/07/2020 | 30/09/2020 | 18/05/2021 | 06/06/2021 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 21/09/1992 | 23/09/1992 | 12/10/1992 | 13/10/1992 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 22/09/1993 | 24/09/1993 | 29/11/1993 | 15/12/1993 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 14/12/2008 | 14/12/2008 | 09/02/2009 | 13/02/2009 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 30/11/1982 | 02/12/1982 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 30/11/1982 | 02/12/1982 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 26/08/1986 | 26/08/1986 | 11/12/1986 | 09/01/1987 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 31/12/2020 | 30/12/2021 | 17/10/2022 | 28/10/2022 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Sécheresse | 31/03/2022 | 29/09/2022 | 20/07/2023 | 07/09/2023 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT,
évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Diagnostics Immobiliers et
Etudes Environnementales

www.di2e.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **24/IMO/4029** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 2015 Avenue Majoral Jouve
Résidence Les Demeures du Ventoux (36 et 242) 84810 AUBIGNAN.

Je soussigné, **BRETON Thomas**, technicien diagnostiqueur pour la société **DI2E** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

| Prestations | Nom du diagnostiqueur | Entreprise de certification | N° Certification | Echéance certif |
|-------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------|--|
| DPE | BRETON Thomas | LA CERTIFICATION DE PERSONNES | 40 | 21/03/2029 (Date d'obtention : 22/03/2022) |
| Gaz | Mr. BRETON Thomas | LA CERTIFICATION DE PERSONNES | 40 | 21/03/2029 (Date d'obtention : 22/03/2022) |
| Amiante | Mr. BRETON Thomas | LA CERTIFICATION DE PERSONNES | 40 | 15/06/2029 (Date d'obtention : 16/06/2012) |
| Electricité | BRETON Thomas | LA CERTIFICATION DE PERSONNES | 40 | 15/06/2029 (Date d'obtention : 16/06/2012) |
| Plomb | Mr. BRETON Thomas | LA CERTIFICATION DE PERSONNES | 40 | 15/06/2029 (Date d'obtention : 16/06/2012) |
| Termites | Mr. BRETON Thomas | LA CERTIFICATION DE PERSONNES | 40 | 15/06/2029 (Date d'obtention : 16/06/2012) |
| Audit Energetique | BRETON Thomas | LA CERTIFICATION DE PERSONNES | AE40 | 31/12/2023 (Date d'obtention : 01/04/2023) |

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 7358225304 valable jusqu'au 01/01/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **AUBIGNAN**, le **22/01/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

DI2E
263 Chemin de Seyssau Sud
84170 MONTEUX
Tél. 09 54 34 67 80
Girat 223 393 578 000 12

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1^o à 4^o et au 6^o de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »